

A la ligne de partage des eaux, sur la rivière Gatineau, deux grands réservoirs, Baskatong et Cabonga, ont été terminés en 1927 et 1929; la capacité combinée en est de 140 milliards de pieds cubes, portant le débit de la rivière Gatineau de 3,000 pieds-seconde à 10,000 pieds-seconde. Cette entreprise a été défrayée par la Gatineau Power Company.

En 1930, on a terminé sur la Lièvre un réservoir de 18 milliards de pieds cubes, aux rapides des Cèdres, à un mille et demi en amont de Notre-Dame du Laus; il maintiendra un débit régulier de 3,500 pieds-seconde, à High Falls. Le coût de ce barrage a été payé par la James MacLaren Company, de Buckingham.

La même année, sur la rivière Mattawin, district de St-Maurice, a été construit au rapide Taureau, à 80 milles de l'embouchure de la rivière, un réservoir d'emmagasinage de 33 milliards de pieds cubes, destiné à améliorer et contrôler le débit de la rivière St-Maurice. Le coût de l'entreprise a été payé par la Shawinigan Water and Power Company.

Ces bassins d'emmagasinage appartiennent à la Commission, qui les exploite.

Nouvelle-Ecosse. — La Commission électrique de la Nouvelle-Ecosse, créée en 1919, a des pouvoirs similaires à ceux de la Commission de l'Ontario. Elle peut générer, accumuler, transmettre, distribuer, fournir et utiliser l'énergie électrique dans toute partie de la province de la Nouvelle-Ecosse et s'occuper de toutes entreprises ou industries incidentes jugées nécessaires ou utiles par cette Commission. Cependant, ses principales opérations ne sont faites qu'avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission a déjà construit plusieurs importants développements hydro-électriques et elle exploite actuellement les usines suivantes: *St. Margarets Bay* — vend de l'énergie en gros à Halifax et le voisinage; *Mushamush* — vend de l'énergie en gros et en détail au comté de Lunenburg; *Sheet Harbour* — vend de l'énergie en gros au comté de Pictou, fournit aussi une pulperie à Sheet Harbour; le *Système Mersey* — fournit une pulperie et papeterie à Brooklyn, Co. Queens, fournit la ville de Liverpool et le voisinage; le *Système Tusket* — vend de l'énergie en gros dans Yarmouth et répond à la demande de Cosmos Imperial Mills, Ltd., de Yarmouth; le *Système Roseway* — vend son énergie en gros à Shelburne.

L'installation totale donne 61,450 h.p., et il existe environ 131 milles de lignes de transmission principales. La dépense au compte capital, le 30 septembre 1930, était d'environ \$13,000,000.

Nouveau-Brunswick. — La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, existant en vertu de la loi 10 Geo. V, ch. 53, et ses amendements, a des attributions semblables à celles octroyées à la Commission Hydroélectrique d'Ontario, excepté que les usines et les réseaux exploités par la Commission sont la propriété de la province et non celle des municipalités.

La Commission possède et exploite une usine hydroélectrique de 11,000 h.p. à Musquash, douze milles à l'ouest de Saint John, et elle achète de l'énergie auxiliaire de la New Brunswick Power Co., à Saint John, et de la Bathurst Company, Limited, sur la rivière Nepisiguit. Elle a une ligne de transmission de 100 milles de longueur, à 66,000 volts, entre Musquash et Moncton; 37 milles à 32,000 volts entre Nepisiguit et Newcastle, et 500 milles de lignes de distribution primaire.

La Commission a aussi en construction une usine thermique employant la poussière de charbon, à Newcastle Creek, sur le lac Grand. Cette usine aura une capacité initiale de 5,000 k.h., et sera en activité vers le 1er juillet 1931; elle